

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 771.123

Perfectionnements aux briquets.

M. Lucien Charles LABOUROT résidant en France (Seine).

Demandé le 31 mars 1934, à 13^h 20^m, à Paris.

Délivré le 16 juillet 1934. — Publié le 1^{er} octobre 1934.

La présente invention concerne un briquet dont la molette est actionnée par un mécanisme à ressort qui est armé lors de la fermeture du couvercle et déclenché lors
5 de son ouverture.

Les principaux perfectionnements qui font l'objet de cette invention ont trait au montage particulier d'un pare-vent servant à protéger la flamme du briquet seulement
10 quand on le juge utile et à un agencement particulier du mécanisme de commande de la molette.

Ce pare-vent consiste en une sorte de lanterne qui est placée de façon à entourer
15 l'extrémité de la mèche et qui peut être attaché alternativement au-dessus du corps de briquet et au-dessous du couvercle; sa fixation à chacun d'eux est préférablement obtenue à l'aide d'une sorte d'assemblage
20 de baïonnette fonctionnant par rotation du pare-vent dans un sens ou dans l'autre, rotation qu'on peut produire facilement par l'action du ponce de la même main qui tient le briquet. Entre ses positions d'orien-
25 tation extrêmes, le pare-vent se trouve attaché à la fois au corps de briquet et au couvercle, de sorte qu'il sert aussi à maintenir le briquet fermé.

D'autre part le mécanisme de commande
30 de la molette est agencé de façon que ses organes ont peu de poids et d'inertie, ce qui leur permet de prendre au moment

de la détente une grande vitesse, favorable à la production des étincelles; en outre, ce mécanisme, bien qu'il soit armé par le
35 couvercle dans son mouvement de fermeture, se trouve indépendant de celui-ci pendant la détente de sorte qu'il ne lui imprime aucun choc; il se trouve entièrement recouvert et protégé par le couvercle à la
40 position de fermeture.

Une forme d'exécution d'un briquet ainsi perfectionné est représentée au dessin ci-annexé à titre d'exemple.

La fig. 1 en est une coupe verticale à la
45 position de fermeture.

La fig. 2 est une élévation de profil.

La fig. 3 est un plan de dessus.

La fig. 4 est une coupe horizontale suivant la ligne IV-IV de la fig. 1. 50

La fig. 5 représente la partie supérieure du briquet à la position d'ouverture.

Le briquet représenté comporte comme les appareils usuels de ce genre une enveloppe 1 renfermant un réservoir à essence
55 2 avec bouchon laissant passer l'essence de ce réservoir jusqu'à sa saturation du coton contenu dans la partie supérieure de l'enveloppe; une molette 3 portant sur un de ses côtés des dents de rochet 4; un cliquet
60 5 agissant latéralement sur ces dents pour entraîner la molette; un tube porte-mèche 6; un tube 7 renfermant la pierre de ferrocérium et un ressort; et un couvre-mèche 8.

Prix du fascicule : 5 francs.

Suivant la présente invention, le couvercle 2, pivotant à l'arrière sur un axe 10, laisse à l'avant un espace libre dans lequel le pare-vent 11 est logé de façon à rester accessible de l'extérieur, afin qu'on puisse le manœuvrer à l'aide du pouce.

Ce pare-vent consiste en une sorte de lanterne cylindrique ou préférablement prismatique à huit pans, dont les parois sont perforées et qui est centrée sur deux disques 12 et 13 autour desquels elle peut tourner; le disque 12 est monté sur le dessus du corps de briquet 1 et le disque 13 au-dessous du couvercle 9; chacun d'eux est embouti de façon à présenter un rebord circulaire 12*a* ou 13*a*, et dans ce rebord sont ménagées deux échancrures diamétralement opposées 12*b* ou 13*b*, servant à donner passage à des pattes, respectivement 14 et 15, solidaires du pare-vent et adaptées pour s'engager, les premières, 14, entre le corps de briquet et le rebord 12*a*, les secondes, 15, entre le couvercle et le rebord 13*a*.

Les positions relatives des échancrures 12*b*, 13*b* et des pattes 14 et 15 sont telles que si les pattes 14 se trouvent au droit des échancrures 12*b* (position représentée sur les fig. 1 à 4), les pattes 15 sont engagées entre le couvercle et les parties pleines du rebord 13*a*, le pare-vent étant ainsi libéré du corps de briquet et au contraire solidarisé dans le sens vertical avec le couvercle; lorsqu'on ouvre le briquet, le pare-vent accompagne le couvercle et laisse la flamme dégagée. Par contre, si le pare-vent est tourné d'un quart de tour dans le sens de la flèche F, les pattes 14 s'engagent sous les parties pleines du rebord 12*a*, solidarisant ainsi le pare-vent avec le corps de briquet dans le sens vertical, tandis que les pattes 15 viennent se placer au droit des échancrures 13*b*, permettant ainsi au couvercle d'être soulevé sans entraîner le pare-vent (fig. 5). Les mouvements de rotation du pare-vent dans les deux sens sont limités par des goupilles 16 et 17 contre lesquelles viennent buter respectivement les pattes 14 et 15, la goupille 16 étant fixée au corps de briquet et traversant le disque 12, et la goupille 17 étant fixée au couvercle 9 et traversant le disque 13.

Lorsque le pare-vent est orienté à mi-

course entre ses positions extrêmes, les pattes 14 se trouvent engagées sous le rebord 12*a* et les pattes 15 sur le rebord 13*a* de sorte que le pare-vent est solidarisé à la fois avec le corps de briquet et avec le couvercle; il est alors impossible de soulever celui-ci ce qui permet d'assurer une grande sécurité.

Une rotation trop libre du pare-vent nuirait cependant à cette sécurité; on peut y obvier par exemple en disposant contre les disques 12 et 13 des organes élastiques 18 qui les poussent vers le corps de briquet et vers le couvercle respectivement et produisent ainsi un certain frottement sur les pattes 14 ou 15 engagées contre les rebords 12*a* ou 13*a*.

La forme octogonale du pare-vent facilite la manœuvre puisque le pouce peut alors l'orienter sans tâtonnement pour l'amener aux trois positions précitées.

Le mécanisme de détente servant à actionner la molette comporte une armature 19 de section en U, fixée sur le corps du briquet et ayant ses branches verticales ou joues 20 et 21 de formes dissemblables. L'écartement de ces joues est tel que le couvercle 9 s'emboîte sur elles quand il est rabattu et se trouve ainsi solidement maintenu par elles. Cette armature supporte l'axe 22 de la molette, et sur cet axe peut tourner librement une chape 23 portant un autre axe 24; le cliquet 5 pivotant sur l'axe 22 est traversé aussi par l'axe 24 de sorte qu'il oscille solidement avec la chape 23.

D'autre part, sur l'axe 10 du couvercle est monté fou un levier à deux branches 25, 26, dont une branche est reliée en 27 à une biellette 28 articulée elle-même en 24 sur la chape 23. Cette branche 25 et la biellette 28 forment une genouillère qui est soumise à l'action d'un ressort de traction 29 attaché d'un côté à l'axe 24 et de l'autre côté à un crochet 30 solidaire de la joue 21.

Lorsque le couvercle est fermé (fig. 1) la traction du ressort 29 agissant sur la genouillère 28, 27, 25 tend à déplacer l'axe 27 vers le bas et appuie le bras 25 sur l'armature 19. Si l'on soulève le couvercle, la genouillère reste immobile pendant la plus grande partie de la course d'ouverture jusqu'à ce qu'un téton 31 fixé à l'une des joues

de ce couvercle rencontre une partie coudée 32 du bras 26 et entraîne ainsi le levier coudé 26, 25 autour de l'axe 10. Par suite de cette rotation du levier 25, 26, l'axe 27 franchit la position de point mort correspondant à l'alignement des axes 10, 27, 24 et au delà de cette position, la traction du ressort 29 produit la brisure de la genouillère 28, 27, 25 vers le haut et tire brusquement la chape 23 jusqu'à la position indiquée sur la fig. 5, cette rotation étant limitée par des saillies 33 ménagées sur les joues 20, 21 et sur lesquelles viennent buter les bords 34 de la chape.

La chape 33 entraîne le cliquet et celui-ci actionne la molette de la manière connue.

Il est à remarquer que cette rotation brusque du levier 25, 26 s'achève sans qu'il vienne heurter le couvercle complètement ouvert (fig. 5), ce qui évite tout choc inutile ou gênant.

La biellette 28 ainsi que la chape 23 sont préférablement obtenues par découpage et pliage d'une feuille de métal comme il est représenté de sorte qu'elles présentent une grande rigidité sous un faible poids. L'ensemble des organes animé du mouvement de détente est par suite extrêmement léger, ce qui permet d'obtenir une grande vitesse de détente.

Lors de la fermeture du couvercle, celui-ci repousse le levier 26, 25, et par l'intermédiaire de la biellette 28, ramène la chape 23 au repos et bande de nouveau le ressort 29. La genouillère est ainsi ramenée au delà du point mort et reprend sa position d'attente indiquée sur la fig. 1.

Il doit être entendu que la forme d'exécution ci-dessus décrite n'est donnée qu'à titre d'exemple et sans caractère restrictif; il est évident qu'on pourra varier les formes et dimensions des divers organes représentés et les remplacer par tous autres organes équivalents pour les buts proposés et leur adjoindre tous dispositifs accessoires sans qu'on s'écarte de l'invention.

RÉSUMÉ.

Ce briquet est principalement caractérisé par les particularités suivantes, pouvant être prises séparément ou en combinaison : 50

1° Entre le corps de briquet et le couvercle est placé un pare-vent qui peut être solidarisé, dans le sens vertical alternativement avec l'un ou avec l'autre de ces éléments ou avec les deux à la fois; 55

2° La liaison du pare-vent avec le corps de briquet ou avec le couvercle ou avec les deux est obtenue par rotation de ce pare-vent et grâce à un sorte d'assemblage de baïonnette; 60

3° Le pare-vent présente une forme cylindrique ou préférablement une forme prismatique à section octogonale;

4° Il est accessible de l'extérieur quand le couvercle est baissé et peut être tourné à l'aide du pouce de la même main qui tient le briquet;

5° Les extrémités du pare-vent sont centrées sur des disques montés sur le corps de briquet et sous le couvercle et sont munies de pattes disposées pour coopérer avec les rebords de ces disques dans lesquels sont ménagées des échancrures donnant passage à ces pattes; 70

6° La chape oscillante portant le cliquet de commande de la molette est soumise à l'action d'un ressort et reliée par une biellette à un levier coudé pivotant sur la charnière du couvercle, ce levier étant disposé pour être entraîné par une saillie du couvercle seulement vers la fin de la course d'ouverture, et pour former avec ladite biellette une genouillère qui passe par le point mort au début de cet entraînement par le couvercle; 80

7° L'oscillation de la chape sous l'action de détente du ressort est limitée de façon que le levier coudé ne vienne pas heurter le couvercle ouvert. 85

Lucien Charles LABOUROT.

Par procuration :
BLÉTRY.

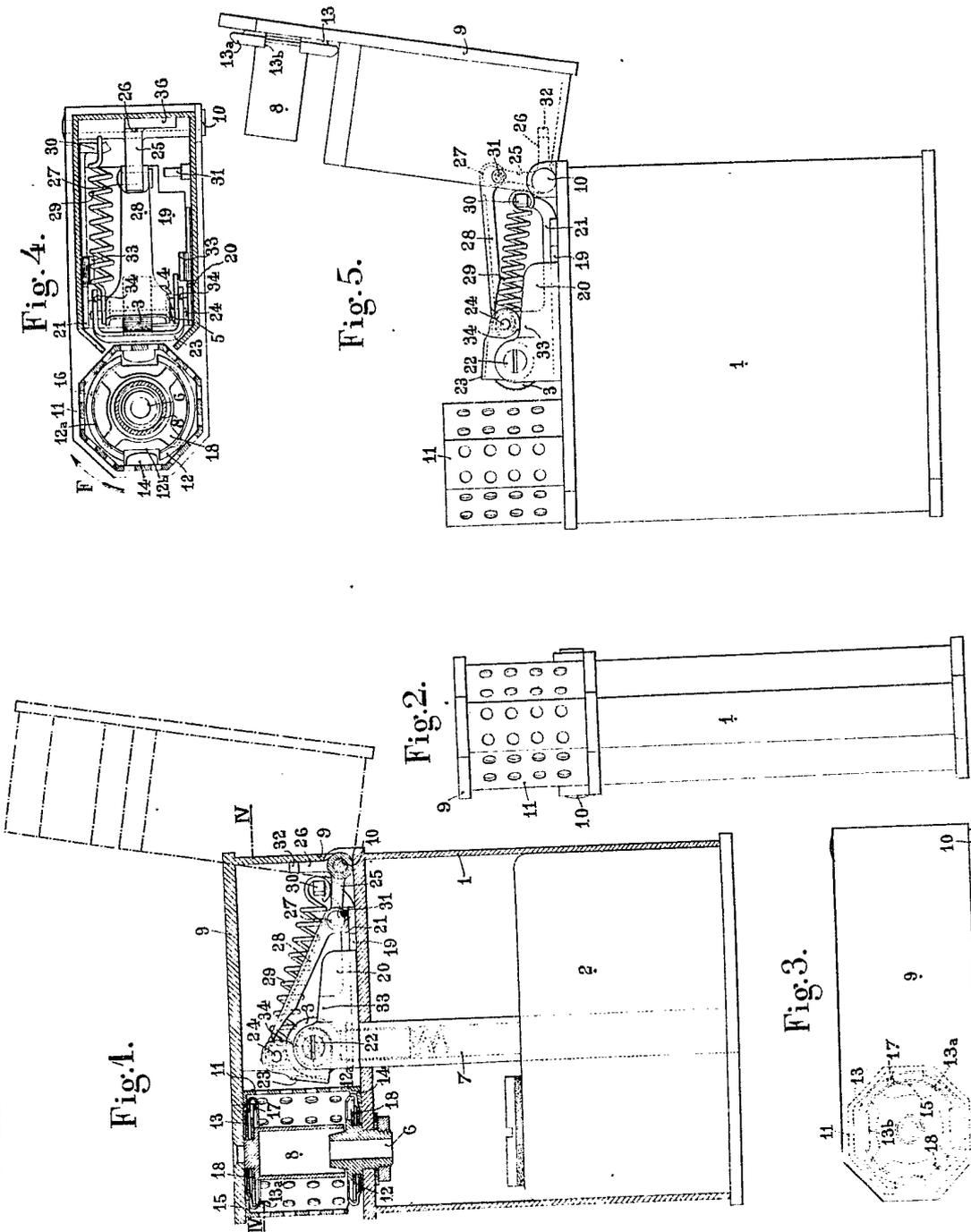


Fig.1.

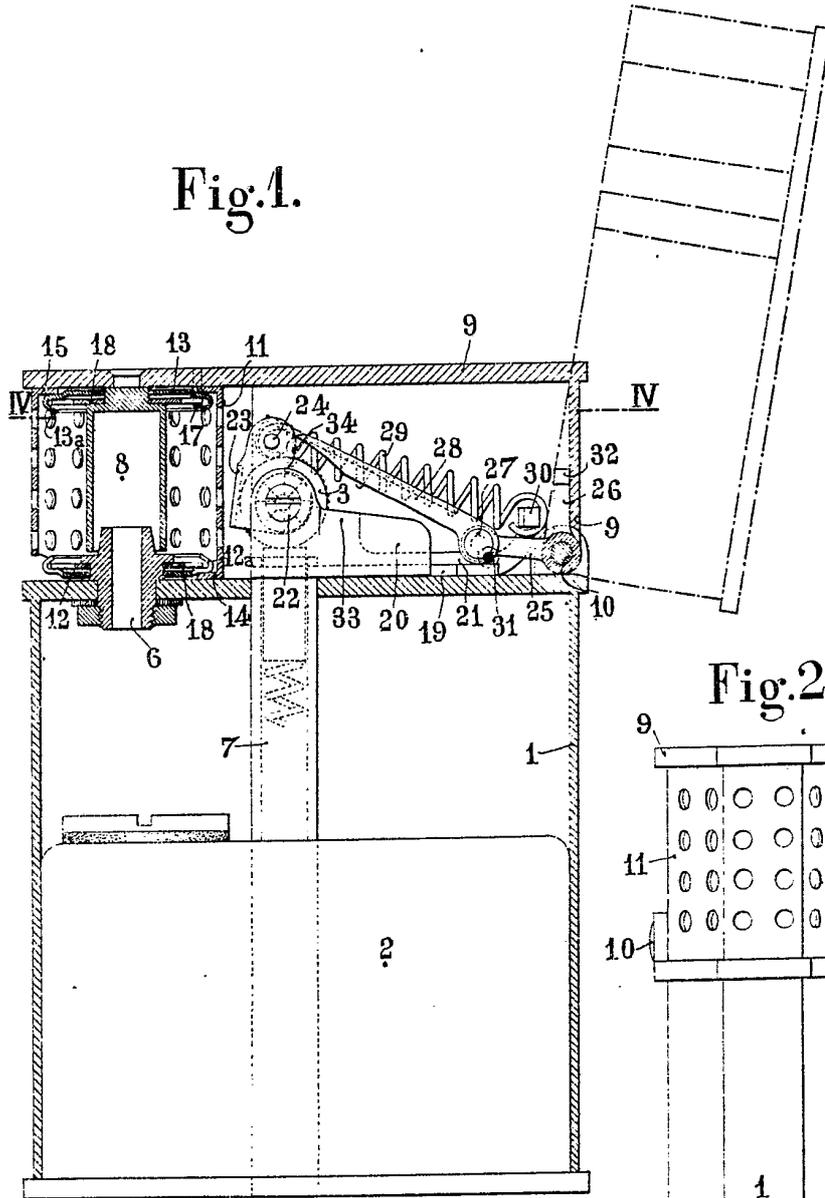


Fig.2.

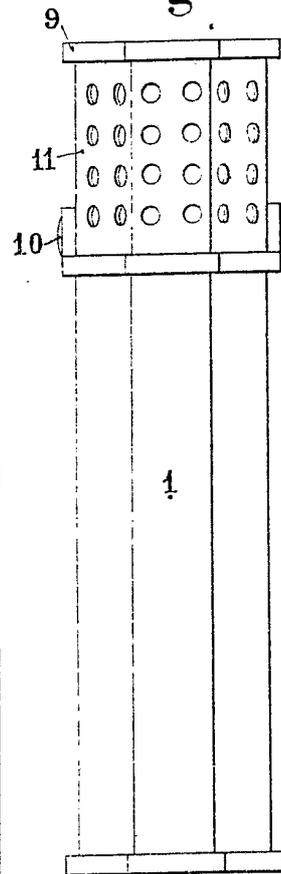


Fig.3.

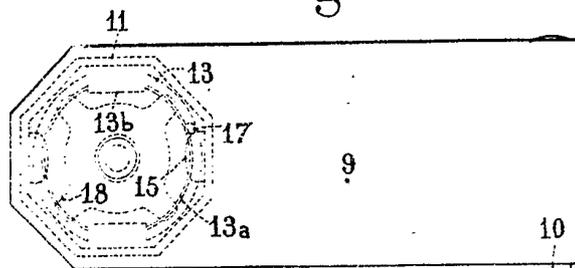


Fig. 4.

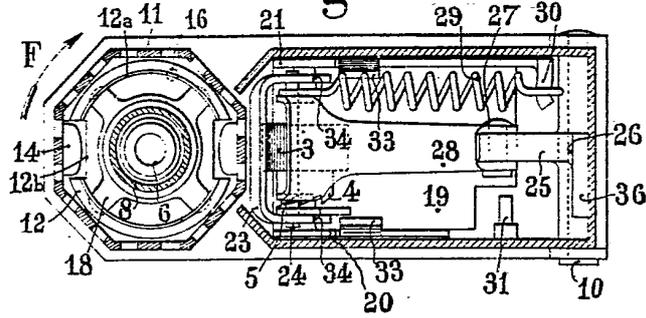


Fig. 5.

